

Le Code de la Rue à L'Huisserie

La partie agglomérée de notre commune est peu accidentogène, mis à part les dégâts matériels ponctuels à l'entrée de Sainte-Croix. Les services départementaux confirment cette situation.

Toutefois, la conception de la circulation dans les villes évolue depuis quelques années et ce phénomène doit interroger notre commune. Cette situation fait partie des préoccupations des agglomérations environnantes.

En effet, si dans les années 1970/80 la circulation, dans les villes était surtout réglée pour répondre aux besoins des automobiles, cette conception a fortement évolué.

Aujourd'hui, on parle d'espaces partagés, de circulation apaisée, de Code de la Rue.

Derrière ces mots, il y a l'idée que les espaces de circulation appartiennent à tous les modes de déplacement, à titre égal, que l'on soit automobiliste, cycliste, piéton valides ou à motricité réduite.

Ainsi, le code de la rue (pendant du code de la route) créé en 1998, préconise, par exemple, la création d'Espace de Rencontre plus particulièrement dans les endroits de forte circulation urbaine (centre-ville, zones de commerces...) . La vitesse limitée à 20km/h permet de voir un piéton engagé sur la voie, diminue également l'importance des chocs. Il préconise aussi le développement et la facilitation de la circulation des cyclistes...

Il s'agit bien de concevoir la « vie de la rue » d'une manière différente de la « vie de la route ».

L'analyse qui vient d'être réalisée sur notre commune nous aide à ne pas rester sur des « impressions – ou non- de vitesse et d'importance du trafic. Elle apporte des constats bien concrets qui vont aider le groupe de travail qui se penche sur ce sujet à mieux apprécier les problèmes, à hiérarchiser les rues au regard de l'importance de leurs trafics, de leurs fonctions dans le maillage de la circulation.

Cette analyse effectuée, et après constats points par points sur le terrain, des améliorations pourront être progressivement réalisées limitant par exemple la vitesse autorisée, favorisant la circulation des cyclistes, sécurisant la circulation des piétons...